|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| TEMPS CLIMAT EAU | A picture containing text, clipart, ceramic ware, porcelain  Description automatically generated**Organisation météorologique mondiale****CONGRÈS MÉTÉOROLOGIQUE MONDIAL****Dix-neuvième session**22 mai–2 juin 2023, Genève | **Cg-19/Doc. 5(1)** |
| Présenté par:Président de la plénière30.V.2023**VERSION APPROUVÉE** |

**POINT 5 DE L’ORDRE DU JOUR: ÉVALUATION DE LA RÉFORME DE LA GOUVERNANCE ET STRUCTURE DES ORGANES CONSTITUANTS**

# mesures issues de l’ÉVALUATION DE LA RÉFORMEDE LA GOUVERNANCE DE L’OMM

|  |
| --- |
|  |
|  |

# CONSIDÉRATIONS GÉnÉrales

1. À sa soixante-treizième session, le Conseil exécutif a demandé que soit menée une évaluation indépendante et externe de la réforme des organes constituants ([décision 4 (EC-73)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11193" \l "page=547) – Évaluation de la réforme des organes constituants) conformément à son plan d’évaluation, ([annexe de la décision 4 (EC‑73)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11193" \l "page=548)). Pour donner suite à cette demande, le Comité consultatif en matière de politiques générales a approuvé un mandat définissant les objectifs, la portée et les critères de cette évaluation ainsi que la méthode proposée.

2. Par la suite, à sa soixante-quatorzième session, le Conseil exécutif a instauré l’Équipe spéciale chargée de l’évaluation de la réforme ([décision 5 (EC-74](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11096" \l "page=29)) – Examen de la composition des organes établis par le Congrès météorologique mondial et le Conseil exécutif) afin de superviser le processus d’évaluation, de passer en revue la méthodologie utilisée et d’assurer l’encadrement général des experts d’Ernst & Young, l’entreprise recrutée pour mener cette évaluation externe à la suite d’un processus d’appel d’offres entrepris par le Secrétariat.

3. L’Équipe spéciale s’est félicitée de la qualité du rapport d’évaluation final présenté dans le document Cg-19/INF. 5(1a) et, dans l’ensemble, elle a souscrit aux conclusions de celle-ci et jugé que les recommandations étaient utiles et contenaient des premières idées sur les moyens d’aborder les questions en jeu. Toutefois, dans certains cas, elle a ressenti le besoin de modifier certaines des mesures prescrites et d’ajuster leur orientation pour les rendre plus faciles à appliquer et les harmoniser davantage avec les règles, règlements intérieurs et méthodes de travail de l’Organisation. Cet ensemble modifié de recommandations a été présenté au Comité consultatif en matière de politiques générales qui a fourni des perspectives supplémentaires. Cette analyse de synthèse a été soumise à la soixante-seizième session du Conseil exécutif et est présentée dans le document Cg-19/INF. 5(1b).

4. Lors de sa soixante-seizième session, le Conseil exécutif a donné suite aux recommandations relevant de sa compétence par sa décision 6(1)/1) (EC-76). Il a en outre approuvé la [recommandation 6(1)/1 (EC-76)](https://meetings.wmo.int/EC-76/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/EC-76/French/2.%20Version%20provisoire%20du%20rapport%20(documents%20approuv%C3%A9s)/EC-76-d06(1)-ACTIONS-EVALUATION-WMO-GOVERNANCE-REFORM-approved_fr.docx&action=default), par laquelle il recommande au Congrès d’adopter les mesures provenant de l’évaluation de la réforme de la gouvernance de l’OMM telles que présentées dans l’analyse consolidée (Cg-19/INF. 5(1b)).

5. Compte tenu de ce qui précède, le Congrès souhaitera peut-être adopter le projet de résolution 5(1)/1 (Cg-19).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

## PROJET DE RÉSOLUTION

**Projet de résolution 5(1)/1 (Cg-19)**

**Mesures issues de l’évaluation de la réforme de la gouvernance de l’OMM**

LE CONGRÈS MÉTÉOROLOGIQUE MONDIAL,

**Rappelant** la [résolution 11 (Cg-18)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=9828" \l "page=65) – Réforme de l’OMM – Phase suivante,

**Rappelant en outre** la [décision 4 (EC-73)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11193" \l "page=547) – Évaluation de la réforme des organes constituants,

**Rappelant en outre** qu’il avait décidé d’entreprendre une réforme sans précédent des structures, processus et méthodes de travail de l’Organisation en appliquant l’approche axée sur le système Terre afin de créer une OMM souple, efficace et fonctionnant en synergie, capable de répondre efficacement aux besoins de la société, d’utiliser ses ressources de la manière la plus optimale possible et de mieux se concerter avec ses Membres, ses partenaires et les experts,

**Notant** l’analyse consolidée des recommandations de l’évaluation réalisée par le Conseil exécutif (Cg-19/INF. 5(1b)),

**Notant en outre** l’évaluation complète de la réforme de la gouvernance, menée par une équipe d’évaluateurs externes sous la supervision du Conseil exécutif et de son Équipe spéciale chargée de l’évaluation de la réforme (Cg-19/INF. 5.1(a) - Rapport final de l’évaluation externe de la réforme de la gouvernance de l’OMM),

**Reconnaissant** que la réforme a été mise en œuvre dans des conditions difficiles, en pleine pandémie de COVID-19,

**Notant avec satisfaction** les résultats positifs obtenus grâce à l’aboutissement de la réforme historique de la gouvernance de l’OMM, tels qu’ils sont consignés dans le rapport de l’évaluation externe axée sur la réforme de la gouvernance de l’OMM,

**Notant en outre avec satisfaction** la réalisation à grande échelle des objectifs de la réforme, qui s’est traduite notamment par a) le traitement des principales causes d’inefficacité historique s’agissant du fonctionnement de l’OMM, b) l’amélioration de la capacité de l’Organisation de répondre aux besoins de l’environnement extérieur grâce à l’approche globale du système Terre, c) l’harmonisation du Plan stratégique, du Plan opérationnel et du cadre financier, d) l’optimisation de la structure de gouvernance en concordance avec le Plan stratégique et le Plan opérationnel, et e) le renforcement de la présence régionale de l’Organisation,

**Reconnaissant** la contribution importante apportée par la Commission des services et applications se rapportant au temps, au climat, à l’eau et à l’environnement (SERCOM), la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d’information (INFCOM) et le Conseil de la recherche à l’accomplissement des objectifs de la réforme en matière de simplification et d’harmonisation,

**Saluant** à cet égard le pouvoir mobilisateur des nouveaux organes de gouvernance, qui ont réussi à mettre en place leurs structures subsidiaires, à les doter des experts requis et à assurer leur bon fonctionnement ainsi que l’exécution efficace de leur programme de travail,

**Saluant** les résultats obtenus par le Secrétariat en soutenant le processus de réforme ainsi que l’établissement et la mise en service des nouveaux organes,

**Observant** que des défis subsistent, notamment en ce qui concerne la mobilisation d’un plus grand nombre de Membres et de partenaires, une représentation régionale et hommes-femmes équilibrée, le renforcement de la communication avec les Membres, l’amélioration de la coordination et la création de plus grandes synergies avec les conseils régionaux,

**Ayant examiné et approuvé** la [recommandation 6(1)/1 (EC-76)](https://meetings.wmo.int/EC-76/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/EC-76/French/2.%20Version%20provisoire%20du%20rapport%20(documents%20approuv%C3%A9s)/EC-76-d06(1)-ACTIONS-EVALUATION-WMO-GOVERNANCE-REFORM-approved_fr.docx&action=default) et la [recommandation 3.3(3)/1 (EC-76)](https://meetings.wmo.int/EC-76/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/EC-76/French/1.%20Versions%20%C3%A0%20discuter/EC-76-d03-3(3)-REVISED-TOR-OF-RESEARCH-BOARD-draft1_fr.docx&action=default),

**Ayant statué** sur le mandat révisé du Conseil de la recherche, tel qu’il figure dans le projet de résolution 4.3(3) (Cg-19),

**Prie**:

1) Le Groupe consultatif scientifique de revoir son mandat et de recommander au Conseil exécutif les modifications nécessaires;

2) Le Conseil collaboratif mixte OMM-COI d’entreprendre une auto-évaluation, conformément à la [résolution 9 (Cg-18)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=9828" \l "page=60), - Conseil collaboratif mixte OMM-COI, de revoir son mandat et de recommander au Conseil exécutif les modifications nécessaires;

3) Le Conseil exécutif de superviser ce processus et d’adopter toute modification des mandats du Groupe consultatif scientifique et du Conseil collaboratif mixte OMM-COI;

**Invite** la Commission océanographique intergouvernementale de l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO) à envisager toute modification du mandat du Conseil collaboratif mixte OMM-COI;

**Conscient** du fait que le Conseil exécutif a soigneusement examiné toutes les recommandations provenant de l’évaluation externe de la réforme de la gouvernance de l’OMM et que des mesures appropriées ont été formulées,

**Prie** le Conseil exécutif:

1) De continuer de superviser la mise en œuvre de l’ensemble des mesures recommandées;

2) De commander une évaluation externe de l’efficacité et de l’efficience des organes et structures de l’OMM afin d’éclairer les décisions qu’il prendra à sa vingtième session;

3) D’examiner les méthodes de travail et procédures de l’Organisation, et de formuler des recommandations sur les améliorations supplémentaires à apporter pour soutenir les travaux des organes constituants; *[États-Unis d’Amérique]*

**Invite** les commissions techniques, le Conseil de la recherche et les conseils régionaux à examiner les recommandations du Conseil exécutif et à s’employer à améliorer encore leur règlement intérieur, leurs mécanismes de coordination et leurs méthodes de travail;

**Demande** au Secrétaire général de continuer de surveiller les indicateurs relatifs à l’efficacité et la rationalité du fonctionnement de la gouvernance de l’OMM et de présenter des rapports à ce sujet.

Voir le document Cg-19/INF. 5(1a) – Rapport final de l’évaluation externe de la réforme de la gouvernance de l’OMM et le document Cg-19/INF. 5(1b) – Analyse consolidée des recommandations de l’évaluation.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Note: La présente résolution annule et remplace la [résolution 11 (Cg-18)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=9828" \l "page=65) – Réforme de l’OMM – Phase suivante.